

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10/150

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 avril 2010

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 avril 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU
M. JARDONNET représenté par M. MERLE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : -

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Travaux sur voirie communale – Marché à bons de commande par procédure adaptée – Attribution du lot n° 10 « Travaux de réensablement »

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITÉ

Les services techniques de la Ville ont élaboré un dossier de consultation d'entreprises par procédure adaptée, relatif à divers travaux sur la voirie communale, et en particulier le lot n°10 « Travaux de réensablement » comprenant toutes les interventions et mouvements de sable sur les plages de la commune. La consultation a été lancée le 18 février 2010. La remise des offres était fixée au 26 mars 2010.

La durée globale du contrat est établie pour une période d'un an (douze mois) avec la possibilité de deux (2) années supplémentaires, par reconduction « expresse ». Soit un total à « maxima » de trois ans.

Les montants « minimum » exprimés doivent s'entendre comme les montants « minimum » annuels.

Le montant minimum des commandes, au titre du marché du lot n° 10 est de 30 000,00 Euros H.T. pour une année (12 mois). Les interventions sont effectuées sur la base de la livraison de bons de commande délivrés par la ville, pour le lot concerné.

Pour le lot n° 10 « Travaux de réensablement », quatre entreprises ont fait parvenir une offre : EUROVIA, POSTEAU, EIFFAGE et MASSE.

Après analyse des différentes propositions et au vu des critères fixés par la collectivité, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise EUROVIA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu le dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques de la Ville
- Vu l'avis favorable de la commission de travaux du 19 avril 2010
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises selon la procédure adaptée, engagée par les Services Techniques de la Ville de Royan, concernant divers travaux de voirie sur l'ensemble du territoire communal,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire, à conclure et à signer le marché à intervenir avec l'entreprise EUROVIA, pour le lot n°10 «TRAVAUX DE RÉENSABLEMENT »,d'un montant minimum de commande de 30 000,00 Euros H.T. pour une année (12 mois).
- d'imputer les dépenses au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 mai 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD